

8.—Estimation des placements canadiens à l'étranger, le 31 décembre 1947

NOTA.—Ne sont pas inclus les placements des compagnies d'assurance et des banques et les crédits et réserves disponibles du gouvernement. L'avoir en actions figure à sa valeur comptable dans les livres des compagnies émettrices; l'avoir en obligations figure à sa valeur au pair. Les monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au taux courant.

(En millions de dollars)

Endroit	Place- ments directs	Placements en valeurs			Total des placements
		Actions	Obligations	Total	
États-Unis.....	531	283	83	366	897
Royaume-Uni.....	64	26	26	52	116
Autres pays de l'Empire.....	85	7	11	18	103
Autres pays étrangers.....	142	110	33	143	285
Totaux.....	822	426	153	579	1,401

Les placements des particuliers canadiens à l'étranger se trouvent surtout aux États-Unis et y atteignent à la fin de 1947 un total de 897 millions. A la même époque, les investissements dans d'autres pays étrangers, en Amérique latine surtout, sont de 285 millions; les placements au Royaume-Uni atteignent 116 millions et dans d'autres pays du Commonwealth, 103 millions. Ces chiffres ne comprennent pas les placements à l'étranger des compagnies d'assurance et des banques canadiennes, non plus que l'avoir officiel déjà mentionné ni des montants peu élevés de placements divers difficiles à évaluer.

Section 3.—Profits des sociétés et revenu des actionnaires*

Les estimations des profits des sociétés embrassent toutes les sociétés qui figurent à la statistique du revenu national. Les chiffres de 1944-1947 sont fondés sur les rapports intitulés *Statistique des Impôts*, publiés par la Division de l'impôt, ministère du Revenu national, qui portent sur presque toutes les sociétés imposables. Les données ne requièrent que de légers changements pour être conformes aux définitions employées dans les estimations du revenu national. Avant 1944, les estimations des profits des sociétés se fondaient sur les données relatives à la perception et aux taux des impôts fournies par le ministère du Revenu national.

Vu l'importance des taux de l'impôt pour la détermination du revenu disponible applicable aux dividendes et aux surplus, un court exposé des changements survenus de 1938 à 1949 est donné ici. L'impôt sur le revenu des sociétés est passé de 15 p. 100 en 1938 et 1939 à 18 p. 100 en 1940. Il est demeuré sans changement jusqu'au 1^{er} janvier 1947, alors qu'il a été porté à 30 p. 100. A compter du 1^{er} janvier 1949, le taux d'impôt sur les premiers \$10,000 de profits est de 10 p. 100 et pour tous les

* Rédigé à la Section du revenu national, Division des recherches et du développement, Bureau fédéral de la statistique.